



INFO CAPSULE

LES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019

(MESURES DÉCENTRALISÉES DANS LES ÉCOLES)

INTRODUCTION

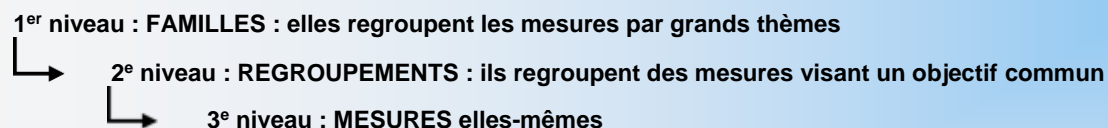
Dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, le conseil d'établissement de l'école (CÉ) est appelé à se prononcer sur des dizaines de décisions concernant le fonctionnement de l'école.

L'un de ces pouvoirs concerne l'adoption du budget de l'école.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a prévu des allocations (mesures budgétaires) qui sont destinées à un transfert vers les écoles du Québec (art. 473.1 LIP). Ces allocations représentent des sommes importantes pour les écoles. Elles peuvent être utilisées **par l'école** (allocation décentralisée) ou par **la commission scolaire** (allocation centralisée) dans le but de rendre un service aux écoles.

Regroupements et transférabilité

Pour favoriser l'atteinte d'objectifs spécifiques, ces allocations sont regroupées par familles, puis par regroupements :



À l'intérieur de cette hiérarchie, la transférabilité de chaque mesure est établie comme suit :

- Mesure protégée : Doit être utilisée aux fins spécifiées (non transférable) (surlignée en)
- Mesure dédiée : Doit être utilisée aux fins spécifiées ou être transférée aux fins de son regroupement (transférable) (surlignée en)
- Mesure sans contrainte : Transférable sans contraintes (transférable)

Les nouvelles mesures 2018-2019 sont surlignées en mauve.

Aussi, pour aider les parents qui siègent au conseil d'établissement à bien jouer leur rôle dans le processus budgétaire, le comité de parents a créé cet Info-Capsule afin de faciliter la compréhension des mesures décentralisées aux écoles. Vous pourrez donc valider si celles-ci s'appliquent à la commission scolaire, au niveau primaire ou secondaire ou à la formation générale des adultes et de quelle manière ces ressources financières peuvent être utilisées.

Le présent **INFO CAPSULE** vise à faire des parents, **des parents « mieux informés »**, **des partenaires** de la décision qui mènera à adopter le budget des écoles.

Bonne lecture!

Le comité de parents
de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

Mai 2018

FAMILLE : ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
MESURE 11000

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
11020 Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	11021	Maternelle en classe	Dédiée ou regroupement avec 11020	Préscolaire 4 ans	11021 : enseignant
	11022	Volet Parents			11022 : organisation de rencontres pour les parents
	11023	Ressource additionnelle			11023 : soutien autre qu'enseignant
	11043	Enfant scolarisé à la maison – enseignement primaire	Protégée	P	Mesure pour la commission scolaire
	11053	Enfant scolarisé à la maison – enseignement secondaire	Protégée	S	Mesure pour la commission scolaire

FAMILLE : MESURES D'APPUI
MESURE 15000 à 15200

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
15010 Milieu défavorisé	15011	Réussite des élèves en milieu défavorisé – <i>Agir autrement</i>	Dédiée ou regroupement avec 15010	P/S	
	15012	Aide alimentaire	Protégée	S	Non applicable à la commission scolaire
	15013	Programme <i>Une école montréalaise pour tous</i>	Dédiée	P	Non applicable à la commission scolaire
	15014	Programme de soutien aux apprentissages – Études dirigées au secondaire	Dédiée ou regroupement avec 15010 (ou 15020 si les besoins 15010 sont comblés)	S	Enseignants
	15015	Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	Dédiée ou regroupement avec 15010 (ou 15020 si les besoins 15010 sont comblés)	P	Enseignants, orthopédagogues ou professionnels
	15016	Soutien aux écoles primaires en milieu défavorisé – Programme de petits déjeuners offerts aux élèves de l'éducation préscolaire et du primaire	Protégée	P	Non applicable à la commission scolaire

FAMILLE : MESURES D'APPUI
MESURE 15000 à 15200

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
15020 Soutien à la persévérance	15021	Aide individualisée	Dédiée ou regroupement avec 15020	P/S	Enseignants, orthopédagogues, enseignants-ressources ou Formation de personnes accompagnant l'élève pour les devoirs et leçons
	15022	Saines habitudes de vie	Dédiée ou regroupement avec 15020	P/S	Organisation d'activités
	15023	<i>À l'école, on bouge!</i>	Protégée	P	Organisation d'activités
	15024	Aide aux parents	Dédiée ou regroupement avec 15020	Présco/P	Accompagnement des parents
	15025	<i>Partir du bon pied!</i>	Dédiée ou regroupement avec 15020	Présco/P	Maternelle 5 ans – soutien technique et 1 ^{re} année – enseignants ou professionnels
	15026	<i>Accroche-toi au secondaire!</i>	Dédiée ou regroupement avec 15020	S	Pour l'ensemble du secondaire – soutien technique ou professionnel
	15027 (anciennement 15016)	<i>Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire</i>	Dédiée ou regroupement avec 15020	P	2 ^e à 6 ^e année – soutien
15030 Soutien aux actions visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école	15031	Soutien à la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence, de l'intimidation et de la radicalisation	Protégée	P/S/A	Ressource entièrement centralisée à la commission scolaire
15050 Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration et éducation interculturelle	15055	Agents de transition en soutien à l'intégration des familles immigrantes	Protégée	P/S	Non applicable à la commission scolaire
15100 Soutien à la bibliothèque scolaire	15103	Acquisition de livres et de documentaires	Protégée	P/S	
15110 Sensibilisation à l'entrepreneuriat	15111	Sensibilisation à l'entrepreneuriat : l'esprit d'entreprendre (volet 1)	Protégée	P/S/A	Sur présentation de projet
15160 Activités éducatives innovantes en formation générale des adultes	15161	Projets particuliers visant la persévérance, le rattrapage et la réussite scolaire des clientèles de 16 à 24 ans	Dédiée 15160	A	Formation générale des adultes
	15162	Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables	Dédiée 15160	A	Formation générale des adultes
	15163	Intégration d'éveil à la lecture dans les pratiques familiales	Dédiée 15160	A	Formation générale des adultes
	15166	<i>Accroche-toi en formation générale des adultes</i>	Dédiée 15160	A	Formation générale des adultes

FAMILLE : MESURES D'APPUI
MESURE 15000 à 15200

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
15170 Initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire	Mesure unique		Dédiée ou regroupement avec 15170	P/S	Peut servir à plusieurs fins
15180 Activités culturelles	15181	Soutien financier aux comités culturels de commissions scolaires	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
	15182	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a priori</i>	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
	15183	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Ateliers culturels à l'école – Montant <i>a posteriori</i>	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
	15184	Programme <i>La culture à l'école</i> – Volet Une école accueille un artiste ou un écrivain	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
	15185	Programme <i>La culture à l'école</i> - Volet Partenariats	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
	15186	Sorties scolaires en milieu culturel	Dédiée ou regroupement avec 15180	P/S/A	Sur présentation de projets
15190 Activités éducatives innovantes en formation professionnelle	15197	<i>Accroche-toi en formation professionnelle</i>	Dédiée	FP	Formation professionnelle
15200 Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire	Mesure unique		Protégée	S	3 ^e secondaire – formateurs
15210 Réussite éducative des élèves de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire	15211	Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global de l'élève	Dédiée ou regroupement avec 15210 ou 15020	P	Professionnels
	15212	Acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1 ^{er} cycle du primaire	Protégée	Présco/P	Livres
	15214	Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	Protégée	Présco	
	15215	Agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire	Dédiée ou regroupement avec 15210	P	

FAMILLE : ADAPTATION SCOLAIRE

MESURE 15300

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
15310 Intégration des élèves	15312	Soutien à l'intégration en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Dédiée ou regroupement avec 15310	P/S	Techniciens en éducation spécialisé ou préposés aux élèves handicapés

FAMILLE : RÉGIONS ET PETITS MILIEUX

MESURE 15500

Regroupement	N° de mesure	Titre (objectif)	Transférabilité	Ordre visé*	Commentaires
15500 Régions et petits milieux	15530	Soutien en mathématique	Dédiée	S	Enseignant
	15560	Vitalité des petites communautés	Dédiée	P/S	Peut servir à plusieurs fins

JE SUIS EN DÉSACCORD : QUELS SONT MES RECOURS?

Vous vous questionnez sur le processus menant à l'adoption du budget de votre école? La première étape est de **s'informer**. Le budget initial de l'école est habituellement adopté par le conseil d'établissement de l'école en juin pour l'année scolaire suivante.

Le budget prévoit des allocations pour le fonctionnement de l'école et le fonctionnement du conseil d'établissement. Il prévoit également des allocations ciblées (mesures budgétaires) qui sont destinées aux écoles. Ces allocations peuvent être utilisées par les écoles elles-mêmes (décentralisées). Les écoles peuvent choisir de se regrouper avec d'autres écoles afin de répondre à un besoin commun (centralisées), par exemple, l'embauche d'une ressource qui interviendra dans plusieurs écoles. **Dans tous les cas, le budget aura été adopté par le conseil d'établissement après discussions sur les différentes orientations budgétaires proposées par la direction.**

Les étapes suggérées sont les suivantes :

- 1) **Communiquer** avec la direction de l'école pour échanger sur la problématique;
- 2) **S'adresser** à l'organisme responsable de l'adoption du budget (le conseil d'établissement);
- 3) **Contact** le Responsable de l'examen des plaintes de la commission scolaire (procédure accessible au : www.cskamloup.qc.ca).